

VILLE DE BOUILLON

CONSEIL COMMUNAL

Procès-verbal de la séance du 24 Février 2022

Présents: MM & Mme Noizet W., Président,
Adam P., Bourgmestre,
Houthoofdt A., Maqua J., Istace Fr., Pochet A., Echevins,
Arnould Ph., Rochet J., Denis G., Adam D, Dabe Fl., Maziers P,
Brouillon P, ~~De Wachter St.~~, Nemery M-J., ~~Dachy F.~~, Tulpin Ar.,
Conseillers Communaux,
Mathieu J, Directeur Général.

Absents et excusés : MM. St. De Wachter & F. Dachy, Conseillers Communaux.

A. Albert, Président de CPAS non élu siège avec voie consultative.

Il est 20 heures.

Le Président ouvre la séance.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. P.V. de la séance du 27.01.22 : ***Par 13 Oui et 2 Abstentions (Pauline Maziers & Pascal Brouillon, absents à la séance précédente), approuve ce P.V.***

Comptabilité

2. Arrêté du 08.02.2022 du Ministre Christophe Collignon reformant la délibération du 21.12.21 par laquelle le Conseil a approuvé le Budget Communal 2022: communication : ***Pris acte de l'information.***
3. Subside ordinaire 2022 de 250,00€ en faveur de l'ALISNA asbl : ***A l'unanimité, approuve cette liquidation***
4. Subside ordinaire 2022 de 5 000,00€ en faveur de « La Maison des Jeunes de Bouillon » : ***A l'unanimité, approuve cette liquidation***

CPAS

5. Statut Administratif : Remplacement de l'article 91 du Chapitre 10, Section 7 : Congé de Maternité : ***A l'unanimité, approuve cette modification.***
6. Statut Administratif : Modification de l'Article 84 du Chapitre 10, Section 3 : Congé de Circonstance et de Convenances Personnelles : ***A l'unanimité, approuve cette modification.***

Fabrique d'Eglise

7. Compte 2020 de la FE de Dohan : ***A l'unanimité, approuve ce compte 2020 avec***

un boni de 2 692,78€

8. Budget 2022 de la FE de Dohan : *A l'unanimité, approuve ce budget 2022 avec une part communale de 4 256,36€*

PCDR

9. Rapport Annuel 2021 : *A l'unanimité, approuve ce rapport*
10. Casino : Fiche-Projet PCDR (au montant estimatif de 2 306 164,70€ TVAC) – Travaux de reconstruction et réaffectation du Casino en Maison de Village – Addendum et demande de convention de faisabilité : *A l'unanimité, approuve cet addendum et la demande de convention de faisabilité*

Convention

11. Convention entre la Ville de Bouillon et le TCB – *A l'unanimité, approuve cet addendum*

PCS

12. Convention de Partenariat 2022 entre la Ville de Bouillon et l'asbl Solaix dans le cadre de l'Article 20 (action 3.3.02) du PCS : *A l'unanimité, approuve cette convention (participation communale de 5 170,64€)*
13. Convention de partenariat avec l'Asbl Gymsana pour la mise en place de cours de Gym douce & Prévention des chutes – 2022 dans le cadre de l'action 5.1.04 du PCS : *A l'unanimité, approuve cette convention. (65,00€/heure de prestation)*

Personnel

14. Conditions de recrutement d'un(e) Employé(e) D4 pour le Service Comptabilité de l'Administration Communale de Bouillon : *A l'unanimité, approuve ces conditions*

Aliénation – Contrat de Bail

15. Avenant n° 2 du contrat de bail du 23.12.99 avec Telenet Group SA pour l'installation d'un site GSM sur le belvédère de Bouillon : *A l'unanimité, approuve cet avenant n°2*
16. Contrat de bail de location de la maison sise rue de Laitte : prorogation d'une année, soit du 01.10.21 au 30.09.22 : *A l'unanimité, approuve cette prorogation*
17. Bail Emphytéotique au profit d'ORES sur un excédent de voirie d'une contenance de 10 ca sis à Vivy, 11ème Div, S° A ayant reçu le nouvel identifiant parcellaire réservé n° A 1258 A P0000 à prendre dans la S° A proche de la parcelle cadastrée n° 83 F P0000 : approbation du projet d'Acte Authentique dressé le 12.01.22 par le CAI du SPW : *A l'unanimité, approuve ce projet d'Acte Authentique dressé le 12.01.22 par le CAI du SPW.*

Circulation routière

18. Règlement complémentaire de roulage relatif à l'interdiction d'accès « Excepté Riverains » à la Rue St-Augé à Bouillon : *A l'unanimité, approuve ce Règlement en permettant l'accès aux cyclistes.*

Ecoles Communales

19. CSC pour l'achat et la mise en place d'une classe modulaire à l'Ecole Communale de Mogimont pour un montant estimatif de 42 100,00€ TVAC – *A l'unanimité, approuve ce CSC .*

Question de Julien Rochet :

20. MRS des Bastions : *Des précautions sont-elles prises pour éviter un scandale comme ce qui se passe dans les établissements de « Orpéa » ?*

Réponse d'Alain ALBERT : *Tout est sous contrôle et des balises ont été installées pour éviter ce genre de dérapage.*

Le Directeur Général,
J. MATHIEU

Le Bourgmestre,
P. ADAM